

Congrès
Français de
Psychiatrie

Programme

11^{ème}
édition

2^{ème} Journée de
l'ACCompagnement et de
l'action médico-sociale (JACC)
en partenariat avec Santé Mentale France et Rêh@b'

Nice 2019

NICE ACROPOLIS

Mercredi 4 décembre
9h30 - 17h30

Travail et réalisation de soi

www.congresfrançaispsychiatrie.org

Information & inscriptions
CARCO • 10 rue aux Ours • 75003 Paris, France
Tél. : +33 1 85 14 77 70
info@congresfrançaispsychiatrie.org



aviesan
alliance nationale
pour les sciences de la vie et de la santé

Mercredi 4 décembre 2019

Travail et réalisation de soi

Modérateur : Denis LEGUAY - Angers

Le travail, la dignité et le rôle social qu'il confère, les relations personnelles qu'il permet, le gain de pouvoir d'achat, la stimulation cognitive qu'il induit, sont, on le sait, de puissants facteurs de rétablissement.

Il est donc recommandable de travailler.

Ce constat fait, de nombreuses interrogations surgissent, et les réponses n'abondent pas. D'abord la question de la motivation, aux multiples facteurs, « Est-ce possible, est-ce crédible, pourquoi en aurais-je envie ? Travailler peut-il vraiment améliorer ma vie ? »

Puis celle de la capacité, « En serai-je capable ? Aurai-je le temps d'apprendre le nécessaire ? » et celle de l'employabilité, « Mes compétences peuvent-elles intéresser un employeur ? »

Et puis... « si, décidément, un emploi était, pour moi, inatteignable ? Ou si le travail ne constituait pas pour moi une priorité ? »

Mais autour de ces questions centrales, de nombreux autres registres s'invitent. Celui du lien avec le logement, celui du parcours médico-administratif, pour être admis en établissement de travail protégé, ou celui de l'aide à requérir pour décrocher un contrat en milieu ordinaire... Pôle emploi ? Cap Emploi ? Emploi accompagné ?

Et l'entretien d'embauche, l'intégration dans l'entreprise, ou le collectif de travail : quelles réalités de terrain ? Faut-il tout dire des difficultés ? « Désigmatiser » de façon volontariste ? Compter sur l'intelligence collective et la bienveillance, ou rester pragmatiques et discrets ?

Notre journée abordera tous ces aspects concrets, qui ont souvent, et déjà, donné lieu, sur le terrain, à la construction de réponses pertinentes. Qu'en retirer ? Quelles solutions méritent-elles une généralisation ? La réglementation doit-elle évoluer et pour privilégier quelles approches ?

Cette 2^{ème} Journée de l'ACCompagnement et de l'action médico-sociale, organisée dans le cadre du Congrès Français de Psychiatrie, en partenariat avec Santé Mentale France et Réh@b', cherchera à imaginer l'avenir et à contribuer à sa construction.

Quatre thèmes seront déclinés au cours de cette journée.

9h45 - 10h00 • Présentation de la journée - Allocution d'ouverture

Denis LEGUAY - Angers

10h00 - 11h15

× JACC1 • Travailler, seule solution pour le rétablissement ?

Est-il nécessaire, incontournable d'accéder à un emploi pour se rétablir ? Le travail, par la posture sociale qu'il permet, est un atout maître, mais doit-il être le seul ? Devrait-on considérer qu'hors le travail point de salut ? Y a-t-il, dans notre société, une injonction à travailler ? Le rétablissement serait-il amoindri par l'absence de statut professionnel ? Et qu'en pensent les personnes vivant avec des troubles psychiques, qui, de leur fait, ne peuvent – ou ne veulent – se lancer dans la quête de l'emploi ?

× JACC1A • Repenser les concepts de travail et d'autonomie

Florian FORESTIER - Docteur en philosophie - Paris

× JACC1B • Projet professionnel ou projet de vie ?

Jean-Philippe CAVROY et un membre du ClubHouse - Paris

11h15 - 11h30 • Pause

11h30 - 13h00

× JACC2 • Accéder à l'emploi, un « parcours de dingue » !

Pour les personnes en situation de handicap, davantage encore que pour tout autre citoyen, l'accès à un emploi durable, en milieu ordinaire, relève du parcours du combattant. Ce parcours est en soi un obstacle. Affronter, d'abord, les mots, le doute, les postures de ceux qui, d'avance, n'y croiront pas. Puis la complexité des dispositifs administratifs censés aider à s'y engager qui, paradoxalement, peuvent retarder, voire entraver l'inclusion professionnelle. Que faudrait-il faire ? Que faudrait-il changer dans le regard, et dans la réglementation ? Quels moyens, quels programmes, quelles stratégies aident-ils, préparent-ils à l'accès, et au maintien dans l'emploi ?

× JACC2A • Parcours professionnel et parcours administratif pour accéder aux services d'accompagnement : interactions, limites et complémentarités

Matthieu LAFRECHOUX - Geist Mayenne - Laval

× JACC2B • Améliorer l'insertion professionnelle avec la remédiation cognitive

Nicolas FRANCK - CL3R - Lyon

× JACC2C • Rapport au travail et construction de son avenir

Monique-Geneviève GARNIER - Vivre - Paris et **Philip ICHOU** - Paris

13h00 - 14h00 • Déjeuner libre

14h00 - 15h30

× JACC3 • Faut-il supprimer les établissements de travail protégé ?

Les politiques publiques récemment annoncées semblent vouloir donner une impulsion nouvelle à l'accès au milieu ordinaire de travail. Les personnes en situation de handicap psychique, sans déficit intellectuel, pourraient bien s'y voir désormais préférentiellement orientées et les ESAT invités à se transformer radicalement. Cette orientation est-elle justifiée ? Quelle mission, en se transformant, les établissements et structures de travail protégé pourraient-ils continuer à remplir au bénéfice des usagers ?

× JACC3A • Quel avenir pour le travail protégé ?

Stéphane GRANGE - Messidor - Lyon et **Thierry BRUN** - Messidor - Lyon

× JACC3B • Questions aux politiques publiques

Didier CHARLANNE - VYV Care

15h30-16h00 • Pause - Visite de l'exposition

16h00-17h30

× JACC4 • Et l'emploi accompagné ?

L'emploi accompagné (Soutien en emploi, programme « IPS ») connaît désormais une faveur grandissante, au vu des plaidoyers qui se multiplient, et du caractère probant de ses résultats. Depuis le rapport Le Houerou (2014), beaucoup de chemin a été parcouru en France, comme dans nombre de pays européens. L'emploi accompagné semble particulièrement convenir aux personnes en situation de handicap psychique et désirant travailler. Des évaluations sont conduites, des rapports d'expérience sont désormais disponibles. Que peut-on en dire en 2019 ? Les méthodes ont-elles évolué ? Les résultats sont-ils encore, avec le recul, spectaculaires ?

× JACC4A • Pourquoi il importe de comprendre la philosophie sous-jacente au modèle de l'emploi accompagné ?

Bernard PACHOUD - Université de Paris Diderot

× JACC4B • Quels facteurs et interventions pour améliorer les résultats de l'emploi accompagné ?

Marc CORBIERE - UQAM - Québec - Canada

× JACC4C • Suivi du déploiement et évaluation de l'emploi accompagné en France

Margherita MAESTRI et **Simon ROUSSEY** - ANSA - Paris

► L'inscription au CFP2019 inclut celle de la Journée de l'ACCompagnement et de l'action médico-sociale

► Numéro de formation : 53 3509207 35

► Numéro d'accréditation DPC : 1587

► En partenariat avec l'ODPC-CNQSP



Datadock





Bulletin d'inscription

Mercredi 4 décembre 2019

Donne accès au Forum des Associations et à l'exposition du CFP mais pas aux ateliers DPC (hors congrès)

→ à retourner complété lisiblement à :

CARCO JACC 2019 - 10 rue aux Ours - 75003 Paris

Fax : +33 (0)1 55 43 18 19 - Email : laurence.eyraud@carco.fr

→ **Date limite d'inscription le vendredi 22 novembre 2019**

Après cette date inscription sur place uniquement

► Participant

M. Mme Dr Pr Hospitalier Libéral Mixte Autre

Nom _____ Prénom _____

Spécialité /Fonction _____

Hôpital/Société/Institution/Cabinet _____ Service _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Tél. _____ Fax _____ Portable _____

Email _____

Inscription en ligne, rendez-vous sur le site du congrès www.congresfrancaispsychiatrie.org

► Droits d'inscription • Tarif TTC (TVA 20%)

• Prestations incluses dans les droits d'inscription :

Inscription à la journée JACC du mercredi 4 décembre 2019 : accès au programme de la JACC, à l'exposition et au Forum Association du CFP

Nice Acropolis	Jusqu'au mercredi 9 octobre 2019	Jusqu'au vendredi 22 novembre 2019	Sur place
Inscription JACC	Journée du mercredi 4 décembre 2019		
Inscription individuelle	<input type="checkbox"/> 190 €	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 220 €
Étudiant sur justificatif*	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 35 €
Famille, usager	<input type="checkbox"/> 15 €	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 25 €
Formation continue JAAC (sauf médecins)		<input type="checkbox"/> 250 €	

* Carte d'étudiant de l'année 2018-2019 ou 2019-2020



Bulletin d'inscription

Mercredi 4 décembre 2019

► Modalités d'inscription

⊙ Formation Continue

Je souhaite recevoir :

une facture tenant lieu de convention (merci d'indiquer les coordonnées de votre centre de formation continue)

Nom de la société, organisme ou institution _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Pour toute demande d'inscription au tarif Formation Continue, merci de joindre à ce formulaire d'inscription dûment complété une attestation de prise en charge de l'organisme signataire de la convention ; une facture tenant lieu de convention et la confirmation d'inscription seront envoyées.

Formation Médicale Continue - N° de formation : 53350920735

⊙ Hors Formation Continue

Toute inscription, pour être prise en compte, doit être accompagnée de son règlement.

Le tarif octroyé est le tarif en vigueur à la date à laquelle le règlement est effectué. Carco enverra, à réception du bulletin, une confirmation d'inscription à la JACC et une facture acquittée

► Mode de règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de CARCO - JACC 2019

Par carte bancaire Visa Mastercard

Titulaire de la carte _____ Date de validité

N°

► Changement de nom

Après le mercredi 9 octobre 2019 : un changement de nom sera considéré comme une annulation entraînant le paiement d'une nouvelle inscription.

► Conditions d'annulation

Seules les annulations parvenant à Carco par écrit (courrier, fax ou mail) seront prises en compte.

Frais d'annulation

Avant le mercredi 9 octobre 2019 > 75 € TTC pour frais de dossier

À partir du jeudi 10 octobre 2019 > pénalité de 100 % du montant de l'inscription

En cas d'annulation pour cause de grève(s), conditions climatiques, cas de force majeure ou de tout incident indépendant de la volonté du Congrès Français de Psychiatrie (JACC), les frais d'annulation seront appliqués.

L'inscription à la JACC entraîne l'acceptation totale de ces conditions.

Date

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)